



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 12 de l'ordre du jour

Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Appel solennel lancé par le Président de l'Assemblée générale le 20 janvier 2022 à l'occasion de la Trêve olympique

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de lancer l'appel solennel suivant à l'occasion de la Trêve olympique :

« La tradition de l'ekecheiria ou “Trêve olympique”, née dans la Grèce antique au VIII^e siècle avant J.-C., est un principe sacré de l'Olympisme. En 1992, le Comité international olympique a fait revivre cette tradition en invitant toutes les nations à respecter la Trêve.

Dans sa résolution [48/11](#) du 25 octobre 1993, l'Assemblée générale a engagé les États Membres à observer la Trêve olympique du septième jour précédant l'ouverture des Jeux olympiques jusqu'au septième jour suivant leur clôture. Cet appel a été renouvelé dans la Déclaration du Millénaire.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont souligné que les sports pouvaient “favoriser la paix et le développement”, encouragé l'Assemblée générale à promouvoir le dialogue et adopté des propositions en vue de l'établissement d'un plan d'action sur le sport et le développement.

Le 3 novembre 2005, l'Assemblée générale a tenu, en séance plénière, un débat sur le point de l'ordre du jour intitulé “Le sport au service de la paix et du développement” et adopté, à l'unanimité, la résolution [60/8](#), intitulée “Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique”, dans laquelle elle a décidé d'examiner la question tous les deux ans avant les Jeux olympiques d'été et d'hiver.

En outre, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est dit que le sport est un élément important du développement durable qui concourt de manière croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité, ainsi que la santé, l'éducation et l'inclusion sociale.

À cet effet, le 2 décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution [76/13](#), dans laquelle elle a demandé instamment aux États Membres d'observer la



Trêve olympique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tant individuellement que collectivement, tout au long de la période qui s'étend du septième jour précédant l'ouverture des XXIV^{es} Jeux olympiques d'hiver au septième jour suivant la clôture des XIII^{es} Jeux paralympiques d'hiver, qui se tiendront à Beijing en 2022.

Grâce aux valeurs éducatives du sport, le mouvement olympique espère contribuer à l'édification d'un monde dans lequel l'humanité, et notamment la jeunesse, pourrait à l'avenir vivre en paix. Les Jeux rassembleront des athlètes des quatre coins du monde à l'occasion de la plus grande des manifestations sportives internationales, qui sera l'occasion de promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et la bonne volonté entre les nations et les peuples, objectifs qui font également partie des valeurs fondatrices de l'Organisation des Nations Unies.

Pour souligner cette communauté d'objectifs, le Comité international olympique a décidé que le drapeau de l'ONU flotterait sur le stade olympique et les villages olympiques. Le système des Nations Unies et le Comité ont resserré leurs liens de coopération et d'entraide grâce à des projets communs menés dans des domaines tels que le développement humain, la réduction de la pauvreté, l'aide humanitaire, la promotion de la santé, la prévention du VIH et du sida, l'éducation des enfants et des jeunes, l'égalité des genres, la consolidation de la paix et le développement durable.

Je me félicite que les athlètes participant aux Jeux olympiques et paralympiques se fassent les champions de la paix et de la compréhension entre les êtres humains par l'intermédiaire du sport et de l'idéal olympique et je salue les initiatives de divers États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont mis en place des programmes nationaux et internationaux s'appuyant sur le sport et sur la culture, l'éducation et le développement durable pour faire triompher la paix, le règlement des conflits et les valeurs olympiques et paralympiques.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, j'invite solennellement tous les États Membres à manifester leur attachement à la Trêve olympique à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2022 qui se tiendront à Beijing et à adopter des mesures concrètes aux échelons local, national, régional et mondial, afin de promouvoir et de renforcer une culture de paix et d'harmonie dans l'esprit de la Trêve. J'appelle tous les belligérants engagés dans des conflits armés partout dans le monde à être fidèles à la tradition antique de la Trêve olympique que rappelle la résolution [76/13](#) et à avoir le courage de conclure de véritables cessez-le-feu pendant cette période, ouvrant ainsi la voie au règlement pacifique des différends ».
